

Note à Mesdames et Messieurs les  
Fonctionnaires généraux(ales).

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

PL/PL/SIPPT/200601225RA.9990

**Objet : Sécurité:    Registre des produits**

Rappel de la note de la Direction du SIPPT du 30/10/98 réf. 981171R0.999.

Je souhaite rappeler à votre bonne attention l'obligation prévue par le Code du Bien-Être au Travail de détenir un registre reprenant tous les produits, substances, ... utilisés par le personnel de la Communauté française dans le cadre de ses activités.

En effet, je constate que ce registre est souvent inexistant ou incomplet et que cette situation fait régulièrement l'objet d'une remarque dans les rapports de la Direction du SIPPT ou de la Médecine du Travail.

Je vous rappelle que ce registre doit reprendre les informations suivantes :

- L'identification complète du produit (nom complet, nom commercial) ;
- La nature et l'usage du produit (colle, peinture, pesticides,...) ;
- Le type de conditionnement (fût, flacon, bouteille,...) ;
- Le nom du fournisseur ;
- La consommation annuelle ;
- Le mode d'utilisation (pulvérisation, étalement à la brosse, épandage,...) ;
- La fiche de données de sécurité (un exemple est joint en annexe) ;
- Le lieu de stockage du produit ;

Il serait intéressant d'ajouter le mode d'élimination du produit (collecte organisée par la Commune, collecteur agréé, société spécialisée,...).

Un exemple d'inventaire est joint à la présente note.

Ce document doit être tenu à la disposition du Médecin du Travail.

D'autre part, je souhaiterais insister sur les mesures relatives à l'étiquetage et au stockage des produits d'entretien, à savoir :

- Tous les produits doivent être étiquetés correctement : l'étiquette doit comprendre le nom du produit, le(s) symbole(s) de risques, les phrases R (phrases de risques), les phrases S (phrases de sécurité) ainsi que les coordonnées du fabricant.
- Tous les produits achetés doivent être accompagnés de la fiche de données de sécurité. Celle-ci doit être fournie gratuitement et en français.
- Les produits non étiquetés ou non correctement étiquetés ou non accompagnés de la fiche de données de sécurité doivent être refusés lors de leur livraison.
- Les consignes d'utilisation des produits doivent être communiquées au personnel qui manipule des produits dangereux.
- Les produits d'entretien doivent être stockés dans un lieu spécifique (local ou armoire), correctement ventilé et fermé à clé. Celui-ci doit être muni d'une cuvette de rétention afin d'éviter l'écoulement de produits pouvant provoquer une éventuellement réaction chimique avec d'autres produits stockés et afin de préserver l'environnement. Des armoires conformes sont en vente au Centre technique et pédagogique de la Communauté française à Frameries.
- Les produits inflammables doivent être stockés dans un local séparé, résistant au feu et bien ventilé. Néanmoins, lorsque les quantités stockées sont faibles (quantité strictement limitée à quelques litres), ces produits peuvent être stockés avec les autres produits dangereux mais en seront physiquement séparés.
- La présence de produits dangereux (irritants/nocifs, corrosifs, inflammables, ...) doit être signalée par le pictogramme adéquat (triangle jaune à bords noirs avec le symbole de risques) sur la porte d'entrée du local de stockage et le cas échéant également sur la porte de l'armoire contenant ces produits.
- Eliminer régulièrement les produits qui ne sont plus utilisés ou les produits dont le contenu est inconnu.

Il est également constaté lors des visites de la Direction du SIPPT ou de la Médecine du Travail que de nombreuses armoires à produits sont fortement rouillées. Pour des raisons évidentes d'hygiène, celles-ci doivent être rapidement remplacées.

Afin de préserver la santé du personnel, le matériel et l'environnement, il est conseillé de choisir des produits d'entretien écologiques car ils sont moins corrosifs et mieux dégradables.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG.

## Exemple de registre des produits

Nom de la substance	Nature	Conditionnement	Fournisseur	Consommation annuelle	Utilisation	FDS	Lieu de stockage	Elimination
Acétone	Dégraissant	Flacon d'1 litre	Boncolor Bruxelles 02/413.20.00	3 litres	Utilisation pure	Oui	Local 503	Organisée par la Commune
Ammoniac	Désinfectant	Flacon d'1 litre	Boncolor Bruxelles 02/413.20.00	10 litres	Dissolution dans de l'eau	Oui	Local 102	Organisée par la Commune
Intoxite (60 % toluène)	Diluant de nettoyage	Bouteille en verre de 5 litres	Sippe Bruxelles 02/213.20.00	50 litres	Utilisation pure	Oui	Local 503	Collecteur agréé

Les fiches de données de sécurité (FDS) doivent être rangées en annexe par ordre alphabétique.

**Fiche de données de sécurité**

Selon la directive 91/155/CEE

Version du 09 01 2003 - Remplace l'édition du 01 12 1999

**1. Identification de la substance/préparation de la société/entreprise***Identification de la substance ou de la préparation*

Code produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur pH Eur, BP, NF

*Utilisation de la substance/préparation*

Matières premières pharmaceutiques  
 Solvant

*Identification du fournisseur*

Société/entreprise: Merck KGaA - 64271 Darmstadt - Allemagne - Tél. + 49 6151 72-2440  
 Numéro d'appel d'urgence: Merck KGaA - Darmstadt - Tél. + 49 6151 722440  
 Fax + 49 6151 727780

**2. Composition/informations sur les composants***Synonymes*

Diméthylcétone, propanone

Numéro CAS:	67-64-1	Index CE:	606-001-00-8
Masse molaire:	58.08 g/mol	Numéro CE:	200-662-2
Formule brute (Hill):	C <sub>3</sub> H <sub>6</sub> O		
Formule semi-développée:	CH <sub>3</sub> COCH <sub>3</sub>		

**3. Identification des dangers**

Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**4. Premiers secours**

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle. Dégager les voies respiratoires.  
 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.  
 En cas de contact avec les yeux: rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées (au moins 10 minutes). Consulter un ophtalmologue.  
 En cas d'ingestion: faire boire beaucoup d'eau.  
 Addition de: charbon actif (20 à 40 g en suspension à 10 %).  
 Danger d'aspiration! Ne pas provoquer le vomissement. Dégager les voies respiratoires. Consulter un médecin.  
 Laxatif: sodium sulfate (1 cuillère à soupe/¼ l d'eau).

Indications pour le médecin: en cas d'ingestion en grande quantité: lavage d'estomac.

1/6

Les fiches de données de sécurité pour les articles du catalogue sont également disponibles sur [www.chemdat.de](http://www.chemdat.de)

**Fiche de données de sécurité MERCK**

Selon la directive 91/155/CEE

Code du produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur Ph Eur, BP, NF

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Moyens d'extinction appropriés:  
 Poudre, mousse.

Risques particuliers:

Combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. La formation de mélanges explosifs avec l'air peut se produire dès les températures normales. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Équipements spéciaux de protection:

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome.

Indications annexes:

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée, à partir d'une distance de sécurité. Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Mesures de précaution des personnes:

Éviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Veiller à l'arrivée d'air frais dans les locaux fermés.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas évacuer dans les eaux d'égout; danger d'explosion!

Procédure de nettoyage/absorption:

Récupérer avec un absorbant pour liquides, par exemple Chemizorb®. Nettoyer les résidus.

**7. Manipulation et stockage**

*Manipulation:*

Recommandations contre les incendies et les explosions:

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Conseils de sécurité pour la manipulation:

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance.

Dégagement de vapeur, éviter les aérosols.

*Stockage:*

Bien fermé. Dans un endroit bien ventilé. À l'écart des sources de chaleur et d'ignition. À +15 °C à +25 °C.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

*Paramètres de contrôle spécifiques:*

CE

Nom	Acétone
Valeurs	500 ml/m <sup>3</sup> 1 210 mg/m <sup>3</sup>

2/6

Les fiches de données de sécurité pour les articles du catalogue sont également disponibles sur [www.chemdat.de](http://www.chemdat.de)

**Fiche de données de sécurité MERCK**

Selon la directive 91/155/CEE

Code du produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur Ph Eur, BP, NF

*Équipements de protection individuelle:*

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire: nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre AX (NE 371).

Protection des mains: nécessaire.

## Protection des mains:

En cas d'immersion:

Type de gants: caoutchouc butyle  
 Épaisseur du revêtement: 0,7 mm  
 Temps de rupture: > 480 min

En cas de contact par projection:

Type de gants: latex de caoutchouc  
 Épaisseur du revêtement: 0,6 mm  
 Temps de rupture: > 10 min

Les données suivantes s'appliquent uniquement pour une utilisation normale dans les laboratoires comme protection contre des projections et le produit pur. En cas de mélange avec d'autres substances, il faudra contacter un fabricant de gants, certifié CE, pour vérifier la résistance du matériau par rapport aux produits chimiques. Matériau de gant approprié: 898 Butoject® (contact total), 706 Lapren® (contact par éclaboussures). Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

## Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail. Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

État:		liquide	
Couleur:		incolore	
Odeur:		fruitée	
pH à 395 g/l H <sub>2</sub> O		5-6	
Viscosité dynamique	(20 °C)	0.32	mPa/s
Point de fusion		-95.4	°C
Point d'ébullition	(1013 hPa)	56.2	°C
Température d'inflammation		540	°C
Point d'éclair		< -20	°C
Limites d'explosion	inférieure	2.6	Vol. %
	supérieure	13	Vol. %
Pression de vapeur	(20 °C)	233	hPa
Densité de vapeur relative		2.01	
Densité	(20 °C)	0.79	

3/6

**Fiche de données de sécurité MERCK**

Selon la directive 91/155/CEE

Code du produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur Ph Eur, BP, NF

Solubilité dans	eau (20 °C)	soluble
	éthanol	soluble
	éther	soluble
Log P (o/w)		-0.24 (expérimental)
Facteur de bioconcentration		0.69
Constante diélectrique (25 °C)		20.7

**10. Stabilité et réactivité***Conditions à éviter*

Chauffage.

*Matières à éviter*

Hydroxydes alcalins, halogènes, hydrocarbures halogénés/hydroxydes alcalins, composés halogène-halogène, oxydant (entre autres CrO<sub>3</sub>, peroxydes, acide nitrique, acides nitrés), halogènes oxydes, métaux alcalins, composés nitrosylés, métaux, éthanolamine.

*Produits de décomposition dangereux*

Peroxydes.

*Autres données*

Solvant.

Sensible à la lumière; sensible à l'air.

Matériaux non appropriés: matières plastiques distinctes, caoutchouc.

Explosible avec l'air sous forme de vapeur/gaz.

**11. Informations toxicologiques***Toxicité aiguë*

CL<sub>50</sub> (par inhalation, rat): 76 mg/1/4 h.

DL<sub>50</sub> (dermal(e), lapin): 20 000 mg/kg.

DL<sub>50</sub> (oral(e), rat): 5 800 mg/kg.

Symptômes spécifiques dans les études sur l'animal: test d'irritation des yeux (lapin): irritations;  
 test d'irritation de la peau (lapin): irritations.

*Toxicité chronique*

Sensibilisation:

Test de sensibilisation (cochon d'Inde): négatif.

Non cancérigène dans l'essai sur l'animal.

Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): négatif (*in vitro*).

Action mutagène bactérienne: *Bacillus subtilis*: négatif.

Action mutagène bactérienne: *Salmonella typhimurium*: négatif.

Action mutagène bactérienne: *Escherichia coli*: négatif.

Action mutagène bactérienne: test d'*Ames*: négatif.

Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur les animaux.

4/6

**Fiche de données de sécurité MERCK**

Selon la directive 91/155/CEE

Code du produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur Ph Eur, BP, NF

*Autres informations toxicologiques*

En cas d'inhalation de vapeurs: irritations des muqueuses, somnolence, torpeur. À forte dose: céphalée, salivation, nausée, vomissement, vertige, narcose. Ne peut être exclu: coma. En cas de contact avec la peau: faibles irritations. Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée. En cas de contact avec les yeux: irritation. Danger d'opacification de la cornée. En cas d'ingestion: troubles gastro-intestinaux, céphalées, salivation, nausée, vomissement, vertige, narcose, coma.

*Autres données*

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

**12. Informations écologiques**

Biodégradation:  
 Biodégradabilité: 91 %/28 d.  
 Biodégradabilité facile.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:  
 Répartition: log P(o/w): -0.24 (expérimental).  
 Bioaccumulation pas à prévoir (log P(o/w) < 1).

Effets écotoxiques et effets biologiques:  
 Toxicité sur les poissons: *L. macrochirus* CL<sub>50</sub>: 8 300 mg/l/96 h.  
 Toxicité sur les daphnies: *Daphnia magna* CE<sub>50</sub>: 12 600 - 12 700 mg/l/48 h.

Concentration limite de toxicité:  
 Toxicité sur les algues: *Sc. quadricauda* CI<sub>5</sub>: 7 500 mg/l/8 d.  
 Toxicité sur les bactéries: *M. aeruginosa* CE<sub>5</sub>: 530 mg/l/8 d; *Ps. putida* CE<sub>5</sub>: 1 700 mg/l/16 h.  
 Protozoaires: *E. sulcatum* CE<sub>5</sub>: 28 mg/l/72 h.

Autres indications concernant l'écologie:

Dégradabilité:  
 DBO<sub>5</sub>: 1.85 g/g;  
 DCO: 2.07 g/g;  
 DThO: 2.20 g/g.

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

**13. Considérations relatives à l'élimination***Produit*

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Vous trouverez sur [www.retrologistik.de](http://www.retrologistik.de) des informations spécifiques concernant les substances et les pays ainsi que des partenaires à contacter.

*Emballage*

Les emballages des produits Merck doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou à travers un circuit de reprise d'emballages. Vous trouverez sur [www.retrologistik.de](http://www.retrologistik.de) des informations spécifiques pour chaque pays ainsi que des partenaires à contacter.

5/6

**Fiche de données de sécurité MERCK**

Selon la directive 91/155/CEE

Code du produit: 100013  
 Nom du produit: Acétone très pur Ph Eur, BP, NF

**14. Informations relatives au transport**

Transport terrestre ADR, RID  
 UN 1090 ACETON, 3, II

Transport fluvial ADN, ADNR non testé.

Transport maritime IMDG, GGVSee  
 UN 1090 ACETONE, 3, II  
 FS: 3-06

Transport aérien CAO, PAX  
 ACETONE, 3, UN 1090, II

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux et dans la forme utilisée en Allemagne (GGVSE). Ne sont pas prises en considération les différences en vigueur dans les autres pays.

**15. Informations réglementaires**

*Étiquetage selon les directives CEE*

Symboles: F Facilement inflammable.  
 Xi Irritant.

Phrases R: 11-36-66-67 Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S: 9-16-26 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Numéro CE: 200-662-2 Étiquetage CE.

**16. Autres informations**

*Motif de modification*

Remaniement général.

*Représentation régionale*

VWR International bvba: Geldenaaksebaan, 464 - B-3001 Leuven - Tél.: +32 (0)16 38 50 11 - Fax: +32 (0)16 38 53 85,  
 www.vwr.com, info@be.vwr.com  
 Merck S.A.: Brusselsesteenweg, 288 - B-3090 Overijse - Tél.: +32 (0)2 686 07 11 - Fax: +32 (0)2 268 91 20

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.  
 Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.  
 Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

6/6

Les fiches de données de sécurité pour les articles du catalogue sont également disponibles sur [www.chemdat.de](http://www.chemdat.de)